

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-trois mars deux mille dix-sept, à dix-neuf heures, les Conseillers Communautaires se sont réunis pour le Conseil Communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 17/03/2017

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Sylvie AYMARD, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Camille DUDOGNON, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Frédéric LEMARCHAND, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Sylvie ALAMARGOT (délégation de vote à Alain FAUCHER), Jean-Louis BREGAINT, Roger CLEDAT (délégation de vote à Jean-Pierre ESTRADE), Jean-Claude DECOUT (délégation de vote à Claudine LAFOREST), Dominique GILLES (délégation de vote à Jean-Pierre NEXON),

ABSENTS : Catherine CELESTIN, Xavier NOUHAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2017-025 : PLAN-CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL – CONVENTION AVEC LE SYNDICAT ENERGIE HAUTE VIENNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la proposition de convention cadre approuvée par le comité syndical du SEHV

Considérant que la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) en date du 17 août 2015 a fixé les grandes orientations de la transition énergétique en France, en prévoyant des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de développement des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique à horizon 2030 et 2050,

Considérant l'importance que revêt l'échelon intercommunal dans la déclinaison locale de ces objectifs, renforcé par les lois NOTRe et TECV promulguées en août 2015,

Considérant la volonté de la Communauté de communes de Noblat et du SEHV de coopérer activement au sein de la Commission Consultative Paritaire Énergie (CCPE), instance chargée de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissements et de faciliter l'échange de données,

Considérant les conclusions de la CCPE lors de sa séance du 15 novembre 2016 visant à l'élaboration d'un projet de convention cadre déterminant les conditions d'un renforcement des relations partenariales entre le SEHV et les EPCI dans le cadre de la transition énergétique de leur territoire,

Considérant que le projet de convention prévoit de renforcer et de pérenniser la dynamique engagée autour des 3 axes suivants : Décliner et mettre en œuvre la politique énergétique territoriale ; contribuer à son animation ; Développer le mix énergétique et optimiser les réseaux d'énergie ; Faire de la transition énergétique un levier d'attractivité économique du territoire,

Considérant que le projet de convention joint au présent rapport, approuvé par l'assemblée délibérante du SEHV le 25 janvier 2017, engage les parties jusqu'au 31 décembre 2020, ne comporte pas d'engagement financier des partenaires et pourra donner lieu à la conclusion de conventions spécifiques ultérieures selon les thèmes traités,

Monsieur le Président propose d'approuver le projet de convention cadre portant accord de partenariat pour la mise en œuvre de la transition énergétique entre la Communauté de communes de Noblat et le SEHV, annexé à la présente délibération et de l'autoriser à signer ladite convention, et tous ses avenants éventuels.

**TABLEAU RECAPITULANT L'ENSEMBLE
DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MEMBRES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A COMPTER DU 1^{er} AVRIL 2017**

FONCTION	NOM – PRENOM	MONTANT MENSUEL BRUT (au 1^{er} avril 2017)	POURCENTAGE DE L'INDICE TERMINAL
Président	Alain DARBON	754,77 €	19,50 %
1 ^{er} vice-président	Jean-Pierre ESTRADE	319,33 €	8,25 %
2 ^{ème} vice-président	Bernard POUSSIN	319,33 €	8,25 %
3 ^{ème} vice-président	Bernard DUMONT	319,33 €	8,25 %
4 ^{ème} vice-président	Pierre LANGLADE	319,33 €	8,25 %
5 ^{ème} vice-président	Alain FAUCHER	319,33 €	8,25 %
6 ^{ème} vice-président	Josiane ROUCHUT	319,33 €	8,25 %
7 ^{ème} vice-président	Jean-Pierre NEXON	319,33 €	8,25 %
8 ^{ème} vice-président	Franck LETOUX	319,33 €	8,25 %
9 ^{ème} vice-président	Sylvette CHADELAUD	319,33 €	8,25 %
Conseiller communautaire délégué	Jean-Louis BREGAINT	232,24	6 %
Conseiller communautaire délégué	Roger CLEDAT	232,24	6 %

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par
30 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

Approuve le projet de convention cadre portant accord de partenariat pour la mise en œuvre de la transition énergétique entre la Communauté de communes de Noblat et le SEHV, annexé à la présente délibération,

Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention, et tous ses avenants éventuels.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 24 mars 2017

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 28 . 03 . 17

Publié ou notifié

Le : 28 . 03 . 17



Alain DARBON

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

PLAN - CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL - CONVENTION AVEC LE SYNDICAT ENERGIE HAUTE VIENNE

Date de transmission de l'acte : 28/03/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 28/03/2017

Numéro de l'acte : 2017-025 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20170323-2017-025-DE

Date de décision : 23/03/2017

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalite